



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUÉ

CELLULE
DE COMMUNICATION
DU GOUVERNEMENT
DE GUINÉE

COMMUNIQUE CONJOINT DU GOUVERNEMENT RELATIF A LA SUPPRESSION DES BARRAGES NON CONVENTIONNELS

Conakry le 11 Juillet 2018 - En application des point 1 et 2 du Protocole d'accord du 23 Mai 2018, le Ministre d'Etat, Ministre de La Défense Nationale, le Ministre d'Etat, Ministre des Transports, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et le Ministre du Budget ordonnent.

1. La suppression des barrages non conventionnels avec effet immédiat à l'exception des barrages ci-après :
 - Conakry-Pamelape (barrage km 66).
 - Conakry-Kindia (barrage de Bangouya).
 - Conakry-Boké (barrage de Bawa).
2. Les militaires au pont de Kaka et aux quatre ponts de Tanènè n'ont pour mission que de protéger et de sécuriser ces lieux stratégiques. En aucun cas ils ne doivent ériger les barrages et procéder à un contrôle documentaire (Cartes d'identité et les documents de transport).
3. Au niveau des barrages conventionnels, les contrôles doivent être assurés par les unités de :
 - La Police pour la vérification de l'identité des passagers;
 - La Gendarmerie pour la vérification des documents de transport (Carte Grise, Permis de Conduire, Autorisation de Transport, Assurance, la Taxe Unique en cours de validité) et le Triangle de Pré-signalisation.
 - La Douane pour la vérification de la conformité des marchandises par rapport à la quittance ou à la facture.



Gouvernement Guinéen Officiel



gouvernement.gov.gn



@GouvGN



Gouvernement Guinéen TV

Cellule de Communication du Gouvernement/Villa 6/Cité des Nations/Boulbinet, Kaloum/Conakry Guinée

Tel: +224 626 661 4 85/Info: info@ccg-guinee.org



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUÉ

CELLULE
DE COMMUNICATION
DU GOUVERNEMENT
DE GUINÉE

- Les Militaires assurent la protection des lieux, ne participent pas aux opérations de contrôle documentaire et doivent se mettre à distance des dites opérations.

A cet effet, les Ministres instruisent les Forces de Défense, de Sécurité, et les services de Douanes le respect strict du Protocole d'Accord du **23 Mai 2018** signé entre le Gouvernement, l'Union Nationale des Transporteurs Routiers de Guinée et la Fédération Professionnelle Nationale Syndicale des Transports et Mécanique Générale.

Par conséquent, les Ministres inviteront dans les meilleurs délais la Fédération Professionnelle Nationale Syndicale des Transports et Mécanique Générale et l'Union Nationale des Transporteurs Routiers de Guinée à une réunion de concertation sur les tarifs de transport suite à l'augmentation du prix du carburant à la pompe.

Conakry le 11 Juillet 2018

Ont signé

Le Ministre d'Etat, Ministre de La Défense Nationale

Mohamed Diane

Le Ministre d'Etat, Ministre des Transports

Aboubacar Sylla

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

Alpha Ibrahima Keira

Le Ministre du Budget

Ismaël Dioubaté



[Gouvernement Guinéen Officiel](#)



gouvernement.gov.gn



[@GouvGN](#)



[Gouvernement Guinéen TV](#)

Cellule de Communication du Gouvernement/Villa 6/Cité des Nations/Boulbinet, Kaloum/Conakry Guinée

Tel: +224 626 661 4 85/Info: info@ccg-guinee.org



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PORTE PAROLAT DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUÉ

CELLULE
DE COMMUNICATION
DU GOUVERNEMENT
DE GUINÉE

La Cellule de Communication du Gouvernement.



[Gouvernement Guinéen Officiel](#)



gouvernement.gov.gn



[@GouvGN](#)



[Gouvernement Guinéen TV](#)

Cellule de Communication du Gouvernement/Villa 6/Cité des Nations/Boulbinet, Kaloum/Conakry Guinée

Tel: +224 626 661 4 85/info: info@ccg-guinee.org